



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1267 du 13 Mars 2007

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito : Service public : un choix de société	3
■ Journées d'études fédérales sur les D.I.R	4 à 5
■ DIR Nord : Personnels en danger !	6 à 7
■ Compte rendu du Groupe d'échanges du 27 février 2007 sur le devenir des Bases aériennes	8 à 10
■ Déclaration d'André Mandard au CCAS du 27 février 2007	11 à 12
■ Ensemble, revendiquons des services publics au service des citoyens + Pétition sur les services publics	13 à 14



AGENDA

14 mars 2007 :

Secrétariat fédéral
avec discussion sur les transferts
vers les Conseils généraux

14 et 15 mars 2007 :

Réunion du collectif CGT des DIREN

15 mars 2007 :

Réunion fédérale sur le site web

16 mars 2007 :

DGPA-SG/OS : Feuille de route

21 mars 2007 :

Rencontre des TSE de la DIR Nord
au CETE Nord-Picardie (Lille)

23 mars 2007 :

Dépouillement en Centrale :
Elections Attachés de l'équipement

27 mars 2007 :

**Journée spécifique
Services spécialisés
avec rassemblement devant le
ministère boulevard St Germain
à partir de 10h00**

3 et 4 avril 2007

**Journées d'études fédérales
sur les D.I.R à Montreuil :
Situation revendicative
et
l'outil CGT.
La fédération vise sur une
participation de 5 camarades par
DIR + les membres du Bureau
fédéral.**



INFOS BREVES

Les DAS (décharge d'activité de service) sont envoyées seulement aux sections et syndicats qui ont renvoyé le questionnaire sur les droits syndicaux à la fédération (Courrier du militant n°1260 du 22 janvier 2007).



Article du 28 février 2007

Airbus : « un énorme gâchis industriel, technologique et humain »

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT

Après l'annonce du plan social d'Airbus qui prévoit 10 000 suppressions d'emplois en Europe, dont 4300 en France, Bernard Thibault a dénoncé mercredi un « énorme gâchis industriel, technologique et humain. »

« Airbus est un groupe aéronautique de premier plan, dont le carnet de commandes est rempli pour plus de six années, qui fait des bénéfices dans un domaine de hautes technologies, et qui est présenté par plusieurs chefs d'Etat comme une vitrine mondiale » a poursuivi le secrétaire général de la CGT.



Communiqué du 13 février 2007

Nouvelle semaine de renforcement

Après avoir apprécié et tiré les enseignements des résultats de syndicalisation (5000 nouveaux syndiqués), le CCN a retenu la proposition **d'une nouvelle semaine de campagne de renforcement, du 2 au 6 avril 2007.**

Suite des déclarations sur le site : www.cgt.fr

Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

**MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER**

Arrêté du 13 février 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal du ministère de l'équipement.

Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 8 février 2002 définissant les corps de fonctionnaires et les catégories d'agents non titulaires du ministère de l'équipement, des transports et du logement éligibles par assimilation à l'indemnité d'administration et de technicité instituée par le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002.

Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 8 février 2002 définissant les corps de fonctionnaires et les catégories d'agents non titulaires du ministère de l'équipement, des transports et du logement éligibles par assimilation à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales instituée par le décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 ou à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés instituée par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002.



EDITO

SERVICE PUBLIC : Un choix de société

Le service public est au cœur d'une conception de la société. Le concept est lié à la notion de communauté sociale, il est présent dans la construction des sociétés depuis l'antiquité.

La notion d'intérêt général est elle aussi très ancienne, elle est la traduction laïque du bien commun.

Depuis 20 ans, les gouvernements se sont engagés dans de vastes programmes de privatisation.

La décentralisation dite Raffarin, la réforme des services de l'État, s'inscrivent dans ce contexte. Il y a une contradiction, d'une part parce que la décentralisation a pour but de rapprocher le citoyen du lieu de décision et, d'autre part, parce que la réforme a pour objet d'organiser efficacement l'État pour qu'il soit conforme à l'intérêt général. Alors que les conditions dans lesquelles se déroulent l'une et l'autre démontrent plutôt une volonté d'adapter la puissance publique à la loi du marché.

Dans le même temps, l'environnement social se transforme laissant apparaître de nouveaux besoins, dans tous les domaines liés à la vie au quotidien des gens. Dans notre ministère, la question des transports et des déplacements doit être au cœur de notre réflexion, en lien avec le développement durable. Et, ainsi, nous démontrerons la pertinence de maintenir les métiers de chaque composante de notre fédération de l'équipement et de l'environnement.

Évidemment, nous devons évoquer la question des moyens, il faut « tordre le cou » à l'idée qu'il n'y aurait plus d'argent. Mais développer l'idée qu'il y a besoin de mettre l'argent au service de l'épanouissement humain, du développement de chacun, respectueux des territoires et de leur équilibre.

Oui, il faut mettre en place une grande réforme de la fiscalité, orientée vers la justice et l'efficacité. Il est bon de savoir que l'impôt sur les sociétés, que la droite veut encore diminuer, ne représente que 15 % des recettes de l'État, alors que les profits sont toujours plus importants.

Oui, les moyens existent pour construire une société plus juste, plus solidaire, ce n'est qu'une question de choix politique, alors ensemble, rassemblés dans notre fédération de l'équipement et de l'environnement, partout dans nos sections syndicales, menons le débat sur la nécessité de changer fondamentalement le cours des choses.

Oui, c'est un véritable choix de société que nous devons mettre en mouvement et, avec conviction, portons l'idée qu'il est possible de tout changer.

« L'utopie n'est pas l'irréalisable mais l'irréalisé »

James VARENNES
membre du Bureau fédéral



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Journées d'études fédérales sur les Directions interdépartementales des routes (DIR)

Le Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement – CGT organise :

**Deux journées d'études sur les D.I.R
mardi 3 et mercredi 4 avril 2007
263, rue de Paris
au siège de la CGT
à Montreuil**

Ces deux journées ont pour objectif dans un premier temps de faire un état des lieux, de débattre sur la situation revendicative et dans un second temps, définir et impulser une démarche revendicative et de déploiement et de renforcement de la CGT dans les DIR.

En terme de participation et au vue de la situation financière de la Fédération, nous visons une participation de 5 camarades par DIR + les membres du Bureau fédéral.

Pour définir la délégation des 5 camarades pour chaque DIR, la Fédération va adresser un courrier aux Syndicats nationaux concernés (SNPTTE, SNPTAS et SNOA) ainsi qu'aux coordonnateurs CGT des DIR afin qu'ils composent ensemble les délégations.

Aussi, les inscriptions ne se feront que par les Syndicats nationaux et après discussion avec les coordonnateurs CGT des DIR pour un retour à la Fédération, au plus tard le vendredi 23 mars 2007.

La Fédération a d'ores et déjà pris les dispositions pour l'hébergement du mardi 3 avril au soir.

Programme des deux journées

Mardi 3 avril 2007

13h00 - 13h30	Accueil des participants
13h30 - 13h45	Organisation des deux journées
13h45 - 14h15	Rapport introductif
14h15 – 16h00	Débat général
16h00 – 16h15	Pause
16h15 – 17h30	Poursuite du débat général
17h30 – 18h30	Résumé de la journée et 1 ^{er} bilan

Mercredi 4 avril 2007

8h30 – 10h15	Débats thématiques : - Parcs et OPA dans les DIR - Ingénierie dans les DIR
10h15 – 10h30	Pause
10h30 – 11h45	Débats thématiques : - Les CETE vis-à-vis des DIR - Exploitation, Entretien, Travaux dans les DIR
11h45 – 12h45	Repas
12h45 – 16h00	Démarche syndicale, Outil CGT dans les DIR
16h00 – 18h00	Réunion du Bureau fédéral pour tirer les conclusions.

DIR NORD : PERSONNELS EN DANGER

Le CEI LILLE OUEST de la DIR NORD est implanté sur un site où se trouvent le laboratoire des ponts et chaussées (CETE) ainsi que le parc départemental.

Les militants CGT de la DIR ainsi que ceux du CETE NORD PICARDIE ont ensemble, le 6 mars dernier, effectué un état des lieux de ce nouveau centre en matière d'hygiène et de sécurité.

Le constat effectué est alarmant, catastrophique !

La situation actuelle a justifié une première initiative sous la forme d'un courrier envoyé le jour même, reproduit ci-après.

Il serait étonnant que la situation vécue dans ce centre soit unique en FRANCE !

La Fédération invite l'ensemble des militants des DIR à prendre de telles initiatives et à s'inscrire dans la rencontre nationale fédérale concernant les DIR qui aura lieu les 3 et 4 avril prochains à MONTREUIL.



HAUBOURDIN le 6 mars 2007

A

Monsieur le directeur de la DIR NORD,
Monsieur le directeur du CETE Nord Picardie

Messieurs les directeurs,

Le mardi 6 mars 2007, une délégation de notre syndicat s'est rendue au CEI Lille-ouest de la DIR nord.

Comme vous le savez ce centre est implanté sur le site où se trouvent le parc départemental et le laboratoire de Lille.

L'objet de cette visite était de faire un état des lieux, avec des militants CGT de la DIR, sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Concernant les locaux nous avons constaté :

- qu'environ 25 m² étaient consacrés pour recevoir à terme 6 chefs d'équipes.
- que pour 30 agents, étaient mis à disposition 4 douches alimentées par deux réservoirs de 200 litres, (il n'y aura pas d'eau pour tous cet été), 4 urinoirs et 4 WC.
- qu'il n'y a pas de sortie de secours et bien évidemment pas de plan d'évacuation des locaux.

A l'extérieur, sur le parking (si on peut le qualifier ainsi vu son état), on notera la présence de plusieurs containers.

Deux d'entre eux contiennent différentes machines, outils avec leurs réservoirs de carburant. Ces deux containers ne sont pas équipés de ventilation mécanique.

Entre ces deux containers on notera la présence de bouteilles d'oxygène et d'acétylène. Ces quatre bouteilles ne sont pas stockées dans un endroit protégé et grillagé.

Plus grave, un autre container contient :

- des hydrocarbures
- des lubrifiants
- des peintures
- des huiles
- des produits phytosanitaires
- du White spirit
- des bouteilles d'acide
- de l'acétylène
- de l'oxygène

- de l'acide chlorhydrique
- de l'acide sulfurique

Le tout dans un container ne disposant pas de ventilation mécanique.

Par mesure de sécurité il a été demandé aux agents de garer les fourgons devant les portes des containers pour empêcher les intrusions dans un lieu non sécurisé, en témoignent depuis plusieurs années les nombreux vols et dégradations sur le site.

Personne n'a pensé que des gens mal intentionnés pouvaient mettre le feu aux fourgons...

Cette mesure ressemble à du « n'importe quoi » mais pas à de la sécurité.

Disons les choses franchement, les agents de la DIR, du Laboratoire, du parc sont exposés à une bombe à retardement.

Des responsabilités essentielles de protection des salariés ne sont pas prises par le directeur de la DIR. Ceci constitue un manquement grave à ses obligations de chef de service, une faute.

Si le directeur du CETE n'est pas en première responsabilité sur ce dossier avant la réception de ce courrier, nous estimons qu'à partir de maintenant il se trouve en responsabilité partagé avec le directeur de la DIR dans la mesure où il sait que des agents placés sous sa responsabilité sont en danger permanent.

Que dire également du voisinage aussi exposé et qui pour l'instant(seulement pour l'instant) ignore les choses. Lors de catastrophes beaucoup versent des larmes de crocodiles en regrettant «qu'on ait laissé faire» que «personne n'ait rien dit»

Face au danger existant, face à autant de mépris, de légèreté, d'insouciance et d'incompétence nous ne nous taisons pas ! Cette situation scandaleuse ne sera pas cachée.

Nous exigeons que des mesures immédiates soient prises pour mettre l'ensemble du CEI de Lille ouest aux normes réglementaires d'hygiène et de sécurité.

Nous demandons au directeur du CETE Nord Picardie de convoquer un CHS avec déplacement sur le site.

Ce courrier sera transmis au médecin du travail, aux animateurs sécurité de la DDE et du CETE, aux assistantes sociales, et bien sur aux plus hautes autorités du ministère.

Nous vous prions de croire, messieurs les directeurs à toute notre considération ainsi qu'à notre détermination.

Pour le syndicat CGT du CETE

Jean Marc TRACKOEN Luc VANDERBEKE Jean Pierre DUPONT

Pour le syndicat CGT de la DIR

Anthony MAES Daniel DANSETTE

Copie à :

Monsieur le Ministre de l'équipement

Monsieur le secrétaire général du ministère

Madame la directrice de la DGPA

Monsieur le directeur des routes

Monsieur le directeur du parc départemental

Madame le médecin du travail

Mesdames les assistantes sociales

Monsieur l'animateur sécurité de la DDE du Nord

Monsieur l'animateur sécurité du CETE

Fédération nationale CGT Équipement et de l'Environnement



Devenir des services Bases Aériennes

COMPTE-RENDU DU GROUPE THEMATIQUE D'ECHANGES DU 27 FEVRIER 2007

Etaient présents

Administration :

M.GANDIL Secrétaire Général du MTETM, M.REDOULEZ et M.AGOGUE (SG/SPSM), Mme JACQUOT-GUIMBAL Directrice de la DGPA, M.BUDILLON DRE PACA et M.MASSET DRE Aquitaine, Mme DESJARDIN Secrétaire Générale Adjointe de la DGAC, M.RAULT DAC SUD, M.SANCHE Chef du STAC, M.CAVANNA et M.LASLAZ ex et nouveau chef du SSBAIF, M.PASQUET Chef du SSBA SO, M.SOUBEIRAN Chef du SSBA SE...

Organisations syndicales :

FO et CFDT

Pour la CGT :

M.BARLA, S.DE BIASI, D.BENOIT, J.CHOPARD, P.GRENIER, JF PETIT, L.PONCET

La CGT est intervenue en introduction pour dénoncer le manque de lisibilité des missions de notre Ministère et plus particulièrement sur le domaine des transports. Ensuite, nous avons indiqué que l'ensemble des agents du réseau bases aériennes sont inquiets, qu'ils s'interrogent sur la pérennité de leur activité face à la réforme de l'Etat en général, mais également sur quels programmes de la LOLF ils vont être affectés, où ils vont être positionnés à l'issue de cette réorganisation et avec quelles garanties ?

Suite à l'ensemble des interventions liminaires des organisations syndicales, le Secrétaire Général du Ministère a proposé de visionner les diaporamas envoyés comme documents préparatoires par l'Administration avec par ordre :

- La synthèse des rapports des 13 DRE missionnées dans le cadre de la réforme.
- Les deux options retenues à l'issue de la précédente réunion CETE ou antennes régionales.
- La réorganisation dans les régions Aquitaine et Poitou-Charentes présentée par le DRE Aquitaine.
- La réorganisation dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon présentée par le DRE PACA.

A l'issue de la présentation de ces premiers rapports, la CGT s'est interrogée sur la pertinence de cette synthèse ne présentant qu'une cartographie des futures DDE IA. Il est à noter que tous les DRE n'ont pas rencontré localement les organisations syndicales, de plus certaines orientations prônées par des DRE sont inacceptables quant au devenir des missions, notamment l'abandon progressif de toute tâche en régie. Nous constatons qu'elles sont contradictoires avec les orientations annoncées lors des précédents groupes d'échanges du MTETM :

- **Maintenir la capacité d'intervention d'urgence.**
- **Maintenir les missions spécifiques liées au maintien en condition opérationnelle des sites.**

La CGT a réclamé la transmission des rapports de tous les DRE et également que des réunions multipartites soient établies entre les DRE, les commandants de base ou les responsables de l'Aviation Civile et les représentants du personnel pour définir les besoins et les priorités en terme de mode d'intervention et de maintien des savoir-faire ainsi que de leur pérennité par une analyse des pyramides des âges. La CGT a également réclamé que ces réflexions aboutissent à la rédaction d'un document d'orientation stratégique et de plan de formation pour chaque service. Ensuite, nous sommes intervenus pour signaler le manque de lisibilité sur la gouvernance du réseau ainsi que sur la stratégie de fonctionnement de l'ensemble de la réforme proposée.

Le Secrétaire Général du MTETM a donc indiqué sa préférence pour le scénario du SSBAIF en tant que service à compétence nationale (SCN) au sein de la DGAC avec deux antennes régionales émanant des SSBA SE et SO (piste avancée par les organisations syndicales lors de la précédente réunion du mois de novembre) pour le maintien d'un réseau performant et clairement identifié par l'ensemble des intervenants du domaine. Il reconnaît également que le couple STAC/ SSBA SCN est la solution la plus adaptée pour être la tête de réseau.

La parole a été donnée au chef du STAC pour qu'il présente l'articulation entre le STAC et le SSBA SCN :

La partie du Département Bâtiment, pôle conception, sera transférée au SSBAIF. Un traitement individuel des agents voulant rester au STAC sera mis en place.

Dans son nouveau rôle au sein du réseau en tant que pilote de l'ensemble, le STAC ne pourra plus intervenir pour les DOM. Cela impliquera le transfert de ces prestations d'ingénierie vers le SSBA SCN.

Au niveau de la représentation et de l'animation du réseau, le STAC et le SSBA SCN devraient se répartir de la façon suivante :

Au niveau international : le STAC.

Au niveau national : une co-animation STAC, SSBA SCN devrait se mettre en place.

Au niveau régional et local : le SSBA SCN.

La CGT est alors intervenue pour rappeler que la LOLF définit des missions pour lesquelles une masse salariale est déterminée. Puisque les DDE IA interviennent par définition pour des Infrastructures Aéronautiques donc des infrastructures de transport aérien, il serait cohérent de rattacher l'ensemble de la masse salariale de l'activité au même programme (transport aérien).

Le SG a également reconnu que dans le cadre de la LOLF, c'est le programme transport aérien (DGAC) qui est le plus approprié pour accueillir l'activité Bases Aériennes. Cela nécessitera une modification de la Loi de Finances, de plus il devra apparaître clairement les activités pour le compte de la Défense.

Pour synthétiser, le Secrétaire Général du MTETM a rappelé les principes de structuration du réseau, indiquant ce qu'il restait à effectuer.

Dans les SSBA du sud, les moyens seront repartis entre DDE IA et antennes.

Au niveau des DRE, un dialogue social devra être mené pour dimensionner les DDE IA.

Le SG a répondu favorablement à nos demandes et pour la transmission des rapports provisoires puis définitifs des DRE et pour la mise en place de réunions multipartites mais uniquement dans le cadre d'un dialogue social local.

Il a également chargé le chef du SSBAIF de dégager une vision globale de l'ensemble des DDE IA qu'elles soient civiles ou militaires.

En ce qui concerne les personnels des fonctions supports des SSBA-SO-SE, ils seront redéployés entre les différents services du Ministère situés aux alentours.

Nous avons rappelé notre opposition à toute mobilité forcée et réclamé que les agents puissent être redéployés dans les services situés à proximité, notamment les DAC.

Les DRE PACA et Aquitaine ont acquiescé indiquant qu'il existait suffisamment de services à proximité pour que les agents puissent faire l'objet d'un traitement individuel.

La directrice de la DGPA a expliqué la démarche qui va se mettre en place suite à cette réunion.

Une information et des débats sur la réorganisation seront mis en place dans les instances paritaires adéquates, c'est à dire dans un premier temps au CTP Central de la DGAC du 20 mars, ensuite lors du CTP Ministériel le 27 mars, puis en CTP locaux des trois SSBA avant le 14 avril et enfin au CTP DGAC en avril pour avis.

Le SG indique que le groupe d'échange pourra se réunir courant juin afin d'aborder les missions et la structuration des DDE IA ainsi que leurs relations avec la tête du réseau.

Cette réunion clos la fin du cycle préparatoire sur le devenir des SSBA.

La DGPA a indiqué que les agents des services bases aériennes bénéficieraient des garanties nationales. Pour l'action sociale, hors services rattachés au programme Transports aériens, les agents bénéficiaires seraient identifiés par une liste bloquée tant qu'ils ne muteraient pas.

Cette liste sera entretenue par la DGPA.

ANALYSE CGT :

FACE À LA DÉTERMINATION ET AUX ARGUMENTS APPORTÉS PAR LA CGT TOUT AU LONG DES RÉUNIONS DU GROUPE D'ÉCHANGES THÉMATIQUES SUR LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU BASES AÉRIENNES, CE PROJET ALTERNATIF PRÉSENTE DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES EN COMPARAISON DES CONCLUSIONS NÉGATIVES DE L'AUDIT « COPÉ » QUI PRÔNAIENT LA LIQUIDATION DE NOTRE BRANCHE D'ACTIVITÉ.

L'ADMINISTRATION A DÛ PRENDRE EN COMPTE UNE PARTIE DES REVENDICATIONS DU PERSONNEL.

CEPENDANT UNE PRESSION COLLECTIVE DOIT ÊTRE MAINTENUE POUR QUE TOUS LES MOYENS SOIENT DONNÉS AFIN QUE LES SERVICES ET LE RÉSEAU PUISSENT PLEINEMENT FONCTIONNER.

AU NIVEAU LOCAL ET NOTAMMENT EN DDE, L'AVENIR DES SERVICES BASES AÉRIENNES RESTE À CONSTRUIRE, L'HEURE EST À LA MOBILISATION POUR DÉFENDRE LES MISSIONS ET LES EMPLOIS SUR SITE D'AUTANT PLUS QUE LES MENACES D'EXTERNALISATION SONT TOUJOURS D'ACTUALITÉ !!!

Vos représentants du personnel CGT

CCAS plénier du 27 février 2007

Déclaration d'André Mandard, *Président du CCAS*

Madame la Directrice Générale,

Je vous remercie avec l'ensemble du CCAS pour votre présence à la première plénière d'une année marquée très fortement par des transformations sans précédent dans l'histoire de notre ministère.

Dans une période extrêmement tendue les agents inquiets pour leur devenir, sont pour une large majorité, confrontés à des situations qu'ils n'ont pas choisies et qui s'avèrent malheureusement très souvent complexes, déstabilisantes et sources d'anxiété très difficile à vivre.

A côté d'un véritable accompagnement social réalisé par l'Etat et le ministère qui doit trouver une place à hauteur des conséquences engendrées par les réformes, l'action sociale de notre ministère doit voir son développement s'accroître de façon considérable.

Toutes les conditions sont à réunir – non pas pour assoire à court terme- et « *calmer le jeu* », mais bien pour pérenniser dans le temps l'ensemble des structures qui composent notre action sociale (CCAS – CLAS – FNASCEE – CGCV – MGET) et qui sont devenues en un peu plus de 20 ans, des acteurs incontournables de notre ministère.

Je peux affirmer sans vergogne que sans le CCAS et les CLAS, l'action sociale de notre ministère n'aurait pas connu l'essor et l'importance reconnus par les agents et leurs familles.

Madame la Directrice Générale, le travail effectué depuis 1985 par les représentants du personnel, des partenaires et par les agents du bureau de l'action sociale, a permis l'éclosion de nombreuses avancées sociales. Cependant, plusieurs prestations et domaines sont à améliorer ou restent encore à mettre en œuvre.

Je n'en citerai que quelques uns : **l'aide à la scolarité**, dont nous avons élargie le champ des bénéficiaires, est à revaloriser. L'insertion et la réinsertion des **travailleurs handicapés** est un dossier pour lequel le ministère doit être un exemple au sein de la fonction publique. **Le logement** doit bénéficier de mesures innovantes qui répondent aux demandes des agents. Un plan de communication doit voir le jour rapidement, au niveau demandé par le ministre Gilles de Robien. Il doit engager l'ensemble des services de l'Equipement à prendre à bras le corps ce domaine sensible et récurrent. Sont à mettre à l'étude : la création de logement sociaux, un état des lieux des logements appartenant au ministère, la création d'aides au logement locatif et d'une prestation pour l'accession à la propriété.

Les retraités ne sont pas traités comme ils le méritent, par notre ministère. Pour cela, une véritable reconnaissance vis-à-vis des agents qui ont servi le ministère, passe par la mise en application dans l'ensemble des services, de la circulaire de juillet 1999 qui leur est entièrement destinée.

Enfin, l'Etat se prononce pour un développement accéléré de modes de **garde de la petite enfance**. Notre ministère doit là aussi en interne, donner l'exemple en la matière.

Aujourd'hui, l'Equipe est composée d'environ 60 % d'agents de catégorie C et de pensionnés aux revenus modestes.

Le budget de l'action sociale doit voir son enveloppe très sensiblement augmentée. Si la LFI 2007 dispose de 1,4 millions d'euros de mesures nouvelles, et nous nous en félicitons, l'introduction de 1,2 millions d'euros concernant le fonds interministériel des personnels handicapés (des pénalités), ainsi que l'annulation de la subvention de 3,8 millions d'euros allouée jusqu'alors à la MGET –dont je demande par ailleurs le maintien comme partenaire du CCAS et des CLAS- sont pour moi inacceptables.

La lisibilité de la loi de finances initiale s'en trouve particulièrement faussée.

Ce n'est assurément pas d'une action sociale fragilisée, affaiblie, étriquée dont ont besoin les agents. Mais bien, d'une action sociale pérenne, développée et conquérante, à la hauteur des nombreuses attentes et demandes des agents actifs et retraités de notre ministère.

Madame la Directrice, à l'heure où les mutations, les transferts, les fusions s'opèrent, j'attends des engagements et des assurances qui marquent votre volonté de faire de l'action sociale une priorité absolue de votre ministère.

Je terminerai mon intervention avec une pensée particulière pour nos collègues de la réunion touchés par le cyclone « *Gamède* ». Vos bureaux ont-ils des informations, des nouvelles sur leur situation ?



Ensemble, revendiquons des services publics au service des citoyens

La Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement – CGT s'inscrit pleinement dans l'appel Confédéral pour la reconnaissance des services publics en Europe et dans notre pays.

La CES a décidé de mettre en place une pétition visant à soutenir sa revendication de directive cadre sur les services publics.

Une action de masse est nécessaire face à une Commission européenne qui continue son œuvre destructrice, comme en témoigne son projet de libéralisation total du secteur postal d'ici 2009.

Les mobilisations contre la directive Bolkenstein ont fortement remis en évidence le besoin d'une directive cadre sur les services d'intérêts généraux. Elles ont ouvert une fenêtre que nous ne devons pas laisser se refermer sans avoir exploité toutes les possibilités revendicatives.

Au niveau européen, l'automne 2006 a été marqué par plusieurs initiatives traduisant l'impact des interventions et mobilisations syndicales :

- le parlement européen a adopté en septembre 2006 un rapport qui « invite la Commission européenne a présenter des initiatives juridiques appropriées » en matière de service public.
- le Conseil économique et social européen a adopté un avis relatif à « l'avenir des services d'intérêt général » dans lequel il réitère sa demande de définir au niveau communautaire les principes de base communs que l'on devra retrouver pour les services d'intérêt général à retenir dans une directive cadre.

Il convient également de mentionner les initiatives annoncées par le Forum social d'Athènes de mai 2006 : constitution d'un réseau européen des services publics, forum social européen consacré aux services publics et perspective d'une journée de lutte pour les services publics en europe.

Défendons ensemble le principe d'une responsabilité publique sur les biens et services essentiels, pour lesquels l'égalité d'accès et de traitement, la solidarité et la sécurité collective doivent prévaloir. L'énergie, les transports, les déplacements, l'éducation, la culture, la santé, le logement, la poste et les télécommunications, l'eau doivent être à la portée de chacun.

Faites signer massivement la pétition pour des services publics de qualité, accessibles à tous.

PÉTITION

<http://www.petitionpublicservice.eu>

POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES À TOUS

ENSEMBLE, REVENDIQUONS DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DES CITOYEN(NE)S ET DEMANDONS À LA COMMISSION EUROPÉENNE DE PROPOSER UNE LEGISLATION (1) EUROPÉENNE.

JE SIGNE LA PÉTITION

Les services publics (2) sont essentiels pour la cohésion sociale, économique et régionale de l'Europe. Ces services doivent être de grande qualité et accessibles à tou(te)s les citoyen(ne)s. Jusqu'à présent, les privatisations ou les libéralisations (notamment dans les secteurs de l'énergie, la Poste, les télécommunications) étaient les seules alternatives proposées au développement des services publics. Il est temps de trouver d'autres solutions ! C'est la raison pour laquelle nous appelons la Commission à proposer une législation européenne pour les services publics visant à :

- ▶ faire prévaloir l'intérêt général incarné par les services publics,
- ▶ permettre l'accessibilité des services publics à tou(te)s,
- ▶ renforcer les services publics pour consolider les droits fondamentaux des citoyen(ne)s,
- ▶ garantir plus de sécurité juridique pour permettre le développement durable des missions de service public,
- ▶ donner aux services publics une base juridique solide afin de les protéger contre les attaques du tout marché.

Notes :

(1) La terminologie européenne utilise généralement le mot "directive" ou "directive-cadre" pour désigner la loi, la législation

(2) Les services publics sont appelés services d'intérêt général (SIG) et services d'intérêt économique général (SIEG) dans la terminologie européenne

Nom et Prénom	E-mail / Coordonnées	Signature

Vous pouvez renvoyer la version papier par poste ou fax. Merci de votre soutien !

Adresse : A l'attention de Gabriela Portela, ETUC/CES, Boulevard du Roi Albert II, 5 B-1210 Bruxelles. Fax : +32(0)2 224 04 54